

Baux-Alpilles et la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, dans la nouvelle programmation Leader 2014-2020 ;

Considérant la candidature élaborée en partenariat qui décline la stratégie « Agir pour une économie basée sur la qualité » en sept fiches actions :

- Dynamiser une activité agricole de qualité en développant les débouchés économiques et l'installation,
- Renforcer l'offre touristique territoriale pour attirer de nouvelles clientèles,
- Soutenir la mobilité et consolider les services aux particuliers,
- Soutenir la transition des entreprises de proximité vers une économie responsable pourvoyeuse de richesses et d'emplois locaux,
- Produire localement de l'énergie et des matériaux en valorisant les ressources naturelles, les déchets et les sous-produits du territoire,
- Soutenir le développement du marché énergétique et l'usage des matériaux bio-sourcés,
- Promouvoir des coopérations.

Considérant la délibération du Conseil régional n°15-632 du 26 juin 2015 votant l'éligibilité du Pays d'Arles à porter le programme Leader 2014-2020 et lui attribuant une enveloppe de fonds FEADER s'élevant à 2.066.522€ ;

Considérant la délibération du Conseil régional n°20-17 du 06 Mars 2020 attribuant au Pays d'Arles une enveloppe complémentaire de fonds FEADER s'élevant à 221.944,80€ et portant ainsi l'enveloppement globale de FEADER à 2.288.466,80€ ;

Contenu de la mission d'animation – gestion pour l'année 2023, à savoir :

- Suivre le conventionnement et à la mise en œuvre du dispositif,
- Promouvoir le dispositif sur le territoire, animer les partenariats, faire émerger, accompagner et instruire les dossiers, mobiliser les cofinancements, organiser les comités techniques et de programmation, formaliser des outils d'accompagnement et de suivi,
- Assurer le suivi administratif et la gestion des dossiers : formaliser des outils d'accompagnement à la gestion, traiter administrativement les dossiers, renseigner des bases de données, contrôler et procéder à la certification de services faits, réaliser les visites sur place, accompagner les porteurs dans la réalisation de leurs projets, assurer le lien avec les cofinanceurs...

Deux postes, animateur et gestionnaire à temps complet sur l'année 2023 seront positionnés principalement sur l'ensemble de ces missions.

Une cheffe de projet supervise et outille la démarche globale d'animation et de gestion, en lien avec l'ensemble des partenaires. Elle veille au respect des procédures et de la piste d'audit, 20% de son temps de travail est ainsi valorisé.

Montants des dépenses : 142.397,13 €	Montant des ressources : 142.397,13 €
Equipe technique Leader du 01.01 au 31.23.2023 :	
<u>Salaires et charges</u> : 112.026,98€	85.438,28€ de FEADER (60%)
1 ETP pour l'animation	
1 ETP pour la gestion	
20% d'un ETP pour le suivi	56.958,85€ de la Région SUD (40%)
<u>Charges induites</u> : 16.804,05€	
Forfait de 15% des frais directs de personnel	
<u>Frais de déplacement</u> : 3.168,00€	
Sur frais réels	
<u>Frais de déplacement</u> : 7.027,20€	
Sur frais forfaitaires	
<u>Frais sur devis</u> : 3.370,90€	
Frais de réception	

Je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **APPROUVER** le plan de financement de l'animation et la gestion du programme Leader pour l'année 2023 ;
- 2° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** des subventions auprès de l'autorité de gestion régionale pour les crédits FEADER ainsi que ceux du Conseil régional SUD ;
- 3° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous contrats, conventions ou autres documents devant intervenir avec les différents partenaires financiers concernant la gestion du dispositif ;
- 4° - **PRECISER** que les crédits destinés au financement de ces dépenses seront inscrits au budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

